



VAR OUEST E-BIKE « le vélo plaisir »

Location de vélos électriques

12, rue de la République – 83740 La Cadière d'Azur

Tel : 06.61.92.83.63. Mail : contact@location-velo-var.fr

Nos consignes de sécurité lors des visites touristiques

VAR OUEST E-BIKE met à la disposition de ses clients un vélo électrique en bon état de fonctionnement, révisé régulièrement et conforme à la réglementation en vigueur et aux exigences de sécurité.

VAR OUEST E-BIKE a souscrit une assurance en Responsabilité civile qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers suite à un incendie, une explosion, un accident résultant d'un défaut d'entretien ou d'un vice caché du matériel loué.

Au moment de la visite, l'accompagnateur donne des consignes de sécurité, que le CLIENT s'engage à suivre.

Les consignes de sécurité sont consultables et imprimables à l'adresse suivante : <http://www.location-velo-var.fr>

Les consignes de sécurité sont envoyées par email à chacun des clients ayant réservé.

Le CLIENT a seul la maîtrise du vélo qu'il utilise.

La responsabilité de VAR OUEST E-BIKE ne peut être recherchée en cas de dommage subi par le CLIENT pendant la visite.

Le CLIENT est seul responsable des dommages qu'il causerait à des tiers ou à d'autres participants pendant la visite. Il est personnellement responsable de toute infraction au code de la route ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion du matériel loué dont il a la garde (article 1383 et 1384 du code civil).

Les parents ou représentants légaux d'un mineur participant à la visite seront tenus responsables de tout dommage causé par ce dernier durant la visite.

Le CLIENT est informé qu'il doit avoir personnellement souscrit une assurance responsabilité civile, qui le couvre notamment en cas d'usage de cycles, afin de le garantir en cas de dommage survenant pendant la visite.

A défaut d'avoir souscrit une telle assurance, il ne saurait reprocher à VAR OUEST E-BIKE l'absence de cette garantie personnelle.

Toutes amendes et contraventions qui peuvent être dues en raison de l'utilisation du Vélo à Assistance Electrique par le CLIENT sont à sa charge exclusive.

1. Nous vous recommandons fortement de porter casque et gilet jaune fournis.
2. Il y a très peu de pistes cyclables dans notre secteur, et même si nous privilégions les petites routes peu fréquentées, il est important de rouler en file indienne le plus à droite possible et assez serrés, ne vous laissez pas distancer.
3. Respectez parfaitement le code de la route car vous êtes seul responsable de ce que vous faites sur la voie publique.
4. Si vous devez vous éloigner de votre vélo, deux antivols se trouvent sur le cadre et s'actionnent simplement, gardez les clefs avec vous, et ne les perdez pas, elles vous seraient facturées.

